



# Développement agricole

## Ingénieur agro-environnement

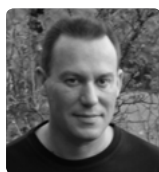


Témoignage

### Formation

● **Ingénieur** en agriculture, agronome, ou ingénieur des techniques agricoles

● **Diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle** en aménagement, environnement



#### En quoi consiste votre travail ?

J'ai une formation d'ingénieur en agriculture (ISARA Lyon) et je suis conseiller en agro-environnement à la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône. Je conseille les agriculteurs et les collectivités locales pour la protection de la ressource en eau et le respect de la réglementation : mise aux normes des bâtiments d'élevage, épandage des effluents ou des boues de stations d'épuration, études d'impact, etc. Ce travail s'effectue sur le terrain pour 20 % du temps et le reste au bureau. Nombre de ces prestations sont facturées par la Chambre d'agriculture. Plus ponctuellement, j'apporte mon appui aux responsables professionnels sur les dossiers liés à l'environnement.

#### Qu'appréciez-vous le plus dans ce métier ?

J'apprécie beaucoup les contacts, non seulement lors d'une prestation de conseil, mais également pour le relationnel qui s'établit au fil du temps avec les agriculteurs. C'est aussi un travail d'équipe qui fait appel aux compétences d'autres collègues que ce soit au niveau départemental, régional ou national. Cela permet des échanges et d'être bien informé de l'évolution de la législation.

#### Quelles sont les qualités indispensables pour exercer ce métier ?

Ce métier nécessite de la curiosité, de l'ouverture d'esprit et un bon relationnel pour travailler et échanger avec les agriculteurs. Il faut également avoir le sens de la médiation pour gérer des intérêts parfois divergents sur le terrain. Faire un stage dans une Chambre d'agriculture est un excellent moyen de découvrir ce métier.

Martin TRUCHOT

Conseiller agronomie-environnement en Haute-Saône

### Activités



#### L'ingénieur agro-environnement organise le travail de groupes techniques en vue de monter un projet :

- Il repère une problématique (relation eau-agriculture par exemple) ou répond à une demande d'intervention émise par un organisme ou par les professionnels.
- Il définit les objectifs à atteindre, les moyens financiers et humains à mobiliser, et les méthodes à employer.
- Il crée des groupes techniques, les coordonne et les anime.
- Il synthétise les réflexions menées, émet des conclusions et des propositions auprès des professionnels.

#### L'ingénieur agro-environnement mène les projets adoptés par les professionnels :

- Il réalise les documents d'informations tels qu'ils ont été décidés.
- Il collecte des données et produit les études, conformément au projet retenu.
- Il présente les résultats et les perspectives.
- Il organise la diffusion des conclusions de l'étude menée.

L'ingénieur agro-environnement intervient également en représentation de sa structure auprès d'autres organismes, dans le cadre d'assemblées générales par exemple.





# Développement agricole

## Ingénieur agro-environnement

### Conditions d'exercice

L'ingénieur agro-environnement exerce dans les chambres consulaires, les syndicats, les entreprises agricoles, les coopératives, les collectivités territoriales, les agences de l'eau, les associations ou les bureaux d'études. Sous l'autorité

de la direction de sa structure, il dispose d'une forte autonomie dans l'organisation de son travail. Son activité exige une forte disponibilité et ses déplacements sont fréquents.



### Compétences et qualités

L'ingénieur agro-environnement sait **animer des groupes de travail**. Il dispose pour cela de **capacités relationnelles** et du sens de la communication. Il sait rendre compréhensible et **transmettre l'information**. Il dispose d'une

bonne culture générale et se spécialise dans des domaines précis (stockage des produits phytosanitaires, gestion des emballages, gestion de l'eau...).

### Perspectives d'évolution

- L'ingénieur agro-environnement peut, s'il développe des capacités de management, encadrer d'autres ingénieurs et devenir **chef de service**.
- Après la démonstration de ses compétences, il pourra rejoindre une structure de plus grande envergure.

### Pour en savoir +



#### CONSULTER

- la fiche ROME n° A1303 du Pôle emploi  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

